



ISSN 2647-607X

La lettre de la LOUVETERIE

Décembre 2023

N°323

Bulletin d'Information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

À toutes et à tous les Lieutenants de Louveterie



Notre traditionnelle Assemblée Générale s'est tenue le samedi 17 juin à Lamotte-Beuvron. Elle a été pour nous un moment d'échanges avec les collègues de toutes les régions de France, les différents acteurs cynégétiques, ainsi que les représentants de la chasse et du monde agricole.

Nous nous trouvons déjà à la fin de l'année 2023, et même si les changements souhaités ne se sont pas opérés aussi rapidement que nous aurions pu l'espérer, nous pouvons estimer que l'association est restée fidèle à l'esprit de ses statuts et aux engagements qu'elle a pris, en ayant mené des actions en faveur des Lieutenants de Louveterie afin qu'ils puissent être dotés des moyens techniques et réglementaires nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont confiées.

L'année de 2024 sera une année importante pour notre institution, car les commissions délivrées début 2020 arriveront à leur terme. Certains d'entre nous ne souhaiteront pas être reconduits dans cette aventure, alors que d'autres seront atteints par la limite d'âge. Dans tous les cas, dans chaque département, il sera nécessaire de mettre en place un processus de recrutement afin de pourvoir les postes vacants dans chaque circonscription.

Cette année sera aussi importante pour notre Association, car 2024 est une année d'élection pour un tiers

des membres de notre Conseil d'Administration dont la liste vous sera communiquée dans cette lettre. Là encore il faudra pourvoir au remplacement de ceux qui souhaiteront mettre fin à leurs fonctions, ou de ceux qui seront atteints par la limite d'âge.

De plus comme après chaque réélection du Conseil d'Administration, notre bureau fera l'objet d'une réorganisation dans lequel certains membres ne souhaiteront pas se réinvestir, alors que d'autres seront atteints par la limite d'âge.

Si nous souhaitons que notre institution et notre Association ne soient pas perturbées par tous ces événements, il nous faudra les préparer et les anticiper, afin de préserver notre cohésion associative qui constitue un socle incontournable pour faire évoluer notre fonction et perpétuer cette belle institution qu'est la Louveterie de France

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de travaux restent dans les perspectives de votre Conseil d'Administration, qui se joint à moi pour cette année qui s'achève afin de vous souhaiter de joyeuses fêtes et pour vous adresser ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Alain BRISARD
Le président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE LAMOTTE-BEUVRON LE 17 JUIN 2023

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués, étaient réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 17 juin 2023, sur le site de la Fédération Française d'Équitation de Lamotte-Beuvron.



A 10h, le Président Alain BRISARD a déclaré l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ouverte.

Il a remercié toutes celles et ceux qui, par leur présence, ont marqué leur attachement à notre institution, notamment les personnalités invitées :

- **Monsieur Raphaël DESMOLIS** du Ministère de la Transition Écologique.
- **David GAILLARDON** chargé de communication de l'OFB.
- **Thierry CABANES** représentant la FNC.
- **François AURICHE DDT** de la Creuse.
- **Gérard BEDARIDA** Président de l'ANCGG.
- **Florent LEPRETRE** de la FNSEA.
- **Didier LEFEVRE** Président de l'Union Nationale des Piégeurs Agréés.
- **Rik VANDERERVEN DDT** de l'Indre.
- **Pierre-François PRIOUX** Président de la société de Vénérie.
- **Alain BENALET** Co-Président de la FACC.

- **Emmanuel MICHAU** Président du CIC.
- **Nicolas BOUILLON** Président de l'UNUCR

Il a aussi transmis à l'assistance les excuses des personnalités qui se sont trouvées dans l'impossibilité de répondre à notre invitation.

Le Président a ensuite rappelé à notre souvenir les membres de l'association qui nous ont quittés au cours de cette année, auxquels il a associé l'épouse d'André PIOC qui arborait fièrement les couleurs du Rallye Saint Sulpice lors de la fête du centenaire de notre association en juin 2022

En leur mémoire, ainsi que pour tous nos autres membres dont la disparition n'a pas été portée à notre connaissance, il a appelé à

observer un moment de recueillement.

Procès-verbal de l'AG 2022

Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022, qui avait été approuvé en conseil d'administration et intégralement publié dans la lettre de la Louveterie a été adopté à l'unanimité par les membres présents

Discours d'ouverture

Dans son discours d'ouverture le Président a rappelé la complexité du rôle exercé par les Lieutenants de Louveterie au travers des missions qui leur sont confiées dans la société d'aujourd'hui.

La diversification des champs d'actions a entraîné une intensification des interventions, dont le contexte

économique et social alourdit chaque jour la charge.

En effet en exécutant les mesures administratives qui leur sont confiées et en participant aux nombreux plans d'actions auxquels ils sont associés les Lieutenants de Louveterie sont présents sur de nombreux fronts :

- Ils apportent leur soutien au monde agricole dans la lutte contre la prolifération des dégâts et la protection des troupeaux, leur aide aux fédérations de chasseurs afin de contenir les charges financières liées aux dégâts.
- Ils participent à la protection des populations dans les domaines sanitaires et en matière de sécurité publique, et sont associés à la sauvegarde de la nature en participant à la préservation de la biodiversité et en veillant au main-

tien de l'équilibre entre la faune sauvage et son habitat.

Ce sont donc là autant de champs d'actions dont ils sont investis, qui mériteraient soutien et considération.

Malgré cela, cette mission de service public, comme l'ensemble du monde de la chasse, a été prise pour cible, au cœur de ce large débat de société qui pose le problème de la relation de l'homme à l'animal, et du partage de l'espace et du temps entre les différents usagers, même s'il est peu probable que l'intelligence artificielle puisse un jour à elle seule interférer sur les caprices de la nature.

Heureusement, comme en témoignent les échanges que nous avons eus tout au long de cette an-

née, avec notre Ministère de rattachement, le Sénat, et la Cour des Comptes, l'État ont bien pris la mesure de la place que tient notre institution dans la société moderne.



Remerciements

Le Président a ensuite tenu à saluer toutes celles et ceux qui par leur travail et leur dévouement ont œuvré au sein de nos différentes déclinaisons.

Il a cité en premier lieu, ceux dont le mandat est arrivé à échéance courant 2022, soit parce que la dure réalité du temps qui passe les a contraints à se retirer pour raison de santé, soit parce qu'ils avaient été atteints par la limite d'âge, ou pour tout autre motif légitime.

Il a ensuite remercié les membres du bureau, et tous les administrateurs, pour leur investissement dans la gestion de nos dossiers durant cette année, ainsi que tous les Présidents de Région, les Présidents de département et l'ensemble des Lieutenants de Louveterie pour tout le travail qu'ils ont accompli sur le terrain

Il a associé tous les partenaires avec qui nous avons travaillé en vue d'améliorer notre statut et tout particulièrement :

Monsieur Raphaël DEOMOLIS chef du bureau de la chasse, de la faune et flore sauvages et Madame Chantal de la BROUSSE du même service au Ministère de la Transition Écologique.

Les membres de la Cour des Comptes Madame Anne-Laure de COINCY, conseillère maître de la deuxième chambre, Monsieur Michel BABEAU conseiller maître, Madame Fanny TEJEDOR conseillère référendaire, Madame Maryse BATIONO, vérificatrice.

Monsieur Patrick CHAISE et Madame Maryse CARRERE, rapporteurs de la commission sécurité au Sénat ainsi que Les membres de la commission des affaires économiques et de la commission des lois au Sénat

Monsieur Jean-Noël CARDOU Président du groupe chasse au Sénat ainsi que l'ensemble des sénateurs du groupe chasse

Monsieur Alban DELOISY nouveau directeur à la maison de la chasse qui nous a largement facilité l'accès aux salles de cette belle institution pour la tenue de nos réunions et l'organisation de nos entretiens.

COTISATIONS

Rappel du trésorier

Rappel aux Présidents départementaux d'effectuer si cela n'est pas fait, le versement de la cotisation nationale qui s'élève à 35 euros à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France à adresser à Monsieur Emile SAMAT (Villa l'Olivière - 1083 chemin de la Barbarie - 83270 Saint Cyr sur Mer). Selon l'article 8 des statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée générale.

Rapport d'activité

Le Président a rappelé qu'au cours de cette année 2022, notre priorité avait été non seulement d'être une force de proposition au service de nos adhérents, mais aussi d'être le relai entre les 1727 membres que comptent notre association, notre Ministère, l'Administration et nos partenaires.

Notre association a répondu à pas moins de 30 sollicitations auxquelles il faut ajouter nos conseils d'administration et nos réunions de bureau habituelles.

On peut citer pour mémoire :

- Les séances tenues au titre du CNCFS (Conseil national de chasse et de la Faune Sauvage).
- Les réunions organisées par le Ministère de l'Agriculture au titre du CNOPSAV (Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale).
- Les réunions organisées par le Groupe National loup à Lyon
- L'audition de la commission sécurisation au Sénat.
- Le Congrès de la FNC
- La commission faune sauvage et prédation organisée à la FNSEA
- Une émission télévisée sur la chaîne du Chasseur Français
- Une audition de la Cours des Comptes
- Les rencontres avec les représentants du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Une rencontre avec le groupe chasse au Sénat
- Les rencontres avec des fournisseurs en équipements et tenues vestimentaires

Plan Sylvester

La tuberculose bovine

Le Président a rappelé que de nouveaux départements avaient été placés en niveau 3 de vigilance, dans lesquels les Lieutenants de Louveterie sont étroitement associés au suivi de l'évolution de la maladie et de son éventuelle propagation à la faune sauvage.

Ils sont sollicités pour des captures de blaireaux qui sont des porteurs sains, mais qui peuvent néanmoins

- Un entretien avec la commission d'enquête du Ministère.

Parmi les nombreux dossiers traités cette année, le Président a tenu à présenter ceux qui lui ont semblé être plus particulièrement au centre de vos préoccupations.

La rupture de nos relations commerciales avec « les établissements MARKS ET BALSAN » fournisseurs en tenues vestimentaires.

Il a rappelé qu'en avril 2021 nous avions convié à notre conseil d'administration, les membres de la direction des établissements BALSAN, afin d'évoquer les nombreux dysfonctionnements dont nos membres nous avaient fait part.

Ces échanges devaient permettre d'apporter des réponses aux divergences qui subsistaient afin de finaliser un protocole de fonctionnement pour les trois années qui suivaient.

En janvier dernier, les établissements MARK ET BALSAN nous ont informés que suite à des difficultés d'approvisionnement, ils n'étaient plus en mesure d'honorer nos commandes et qu'ils souhaitaient mettre un terme à leur activité commerciale avec notre institution

Depuis cette date, Monsieur Lionel MECHEKOUR est resté le seul interlocuteur avec qui nous avons pu dialoguer pour finaliser la clôture des opérations en cours.

Un travail de recherche a donc été

confié à une commission vestimentaire au sein de notre association en vue de prospecter de nouveaux fournisseurs avant de statuer sur le choix de celui avec qui nous pourrions signer un nouveau protocole. Julien NICOLAS, rapporteur de cette commission, a exposé le résultat des investigations qui ont été menées.

Un premier travail a consisté à classer les besoins en fonction de leur point de distribution :

- Les éléments d'identification (médaille, dossard, barrette de poitrine, patch d'épaule, etc....) qui sont essentiellement disponibles à la boutique
- les képis de service et de cérémonie, qui seront commercialisés par la Société SOFAC
- les tenues de service et de cérémonie, pour lesquelles un fournisseur de substitution reste à identifier.

Cinq contacts nous ont semblés être en mesure de répondre à nos besoins. Il a donc été demandé à chacun d'eux de fournir des échantillons et de présenter un catalogue des articles proposés. Après des études comparatives, seuls deux d'entre eux ont retenu l'attention de la commission. Ces derniers ont été rencontrés début juin sur leur site de production et à ce jour, nous restons dans l'attente de propositions tarifaires concrètes, avant d'envisager la mise en place d'un protocole commercial.

véhiculer ce virus, dont l'extension pourrait non seulement s'avérer désastreuse pour la filière bovine, mais aussi pour la faune sauvage, notamment chez les cervidés.

Le travail confié aux Lieutenants de Louveterie sous couvert d'arrêtés de missions particulières délivrés pour raison sanitaire par les DDCSPP consiste à procéder à la capture des blaireaux, au conditionnement et au stockage des car-

casses jusqu'à leur dépôt dans les laboratoires d'analyse.

Les modes opératoires qui peuvent être mis en place sont au nombre de 3 : Tir de nuit/Piégeage/Déterrage (dans les zones de surveillance de niveau 2 à 10 km des zones infectées).

Autant de missions prenantes qui s'ajoutent au quotidien des Louvetiers des départements concernés.

Augmentation des attaques généralisées par les Loups.

Cette lourde charge elle aussi s'ajoute au quotidien des Louvetiers des départements impactés dont la problématique devient de plus en plus contraignante à tous égards.

Devant la recrudescence des attaques perpétrées par le loup le Préfet de Région AURA chargé de coordonner le plan national loup, a organisé le 3 mai dernier à Lyon une réunion à laquelle nous avons assisté, dont le thème était spécialement consacré à la Louveterie.

Il faut souligner l'importance de la prise en charge des actions menées par la Louveterie dans ce plan d'actions. En effet en 2022, 75% des loups prélevés légalement, l'ont été par la Louveterie ce qui représente 122 loups sur 162. Dans le même temps les Lieutenants de Louveterie ont été trois fois plus sollicités que l'année précédente.

Julien NICOLAS a commenté les éléments qui nous ont été remontés pour l'année 2022, par Émile SAMAT, notre représentant au groupe National Loup.

Une cinquantaine de départements sont colonisés à ce jour dont 23 sont concernés par des arrêtés de tir de défense. L'activité des Louvetiers couvre un large spectre de ces missions qui peuvent être réparties comme suit :

- 3 000 sorties de Louvetiers ont été effectuées, majoritairement pour des Tirs de Défense Renforcés auprès des élevages les plus impactés. Ce rythme a été multiplié par 3 dans les départements les plus concernés.
- Participation à la collecte des indices (plus de 4 000 indices en 2022)
- 169 loups ont été prélevés, dont 162 légalement.
- 75 % des loups régulés l'ont été par la Louveterie, soit 122 loups, 20 par la BMI, et 20 par les chasseurs.

Suite à la réunion du G.N.L (Groupe National Loup) du 03 mai 2023, quelques pistes ont été proposées

par le Préfet coordinateur :

1. Faire évoluer notre structure vers la spécialisation de certains Louvetiers sur le loup
2. Renforcer les actions de la Louveterie en intégrant des chasseurs volontaires
3. Faciliter l'accès à du matériel performant et en quantité suffisante
4. Étudier les défraiements pour toutes les missions en lien avec le PNL
5. Mettre en place la formation des Louvetiers dans les départements impactés

De notre côté ces propositions appellent certaines remarques :

- Une priorité pour la mise en place d'un véritable parcours de formation dans les départements concernés.
- Une amélioration de la prise en charge des frais de missions intégrant les phases de formation, les constats, les opérations de reconnaissance et de tir
- Assurer une équité de traitement pour l'ensemble des missions de service public inhérents à la Louveterie
- Doter le corps des Lieutenants de Louveterie de moyens d'équipements adaptés en nombre suffisant, pour exécuter les missions qui leurs sont confiées.

Nous restons extrêmement vigilants quand aux conséquences que pourrait générer la mise en place de certaines mesures :

L'instauration de l'indemnisation des frais de missions ne doit pas être liée à une obligation de résultat.

Une condition physique particulière pour les missions loups pourrait conditionner les prochains recrutements des départements impactés.

Le maintien de l'égalité et de l'équité entre les Lieutenants de Louveterie qui nécessite d'être vigilant sur les mesures envisagées pour la Louveterie entre ceux qui interviennent sur le loup et ceux qui ne sont pas concernés.

Une vigilance afférente aux difficultés de management que pourrait poser un recrutement de Louvetiers

trou important dans certains départements.

Le site mission Louveterie

Pour faire suite aux difficultés d'accès et aux lenteurs d'exécutions signalées par nos membres dans les applications de notre site mission Louveterie, nous avons pris contact avec son concepteur. Ce dernier nous a signalé que notre site était victime de son succès et qu'il était engorgé par le stockage des données. Nous avons donc investi dans une mémoire auxiliaire et il semble que depuis son fonctionnement ait repris son cours normal.

Éric MONTAGNER responsable du site a présenté les différentes améliorations qui ont été engagées à cet effet.

- Hébergement du site sur un serveur dédié
- Sauvegarde des données sur un serveur annexe
- Augmentation de la mémoire et mise en place de moyens techniques permettant d'accéder aux données et au bilan de manière plus rapide (export asynchrone)
- Mise en place d'une assistance technique, type hotline.

Le responsable du site rappelle qu'il reste disponible en matière de formation et d'informations pour les départements qui en éprouveraient le besoin.

On recense pour l'année 2022 43 départements qui ont utilisé le site de façon régulière, 15 380 interventions, 977 166 kms pour un total de 70 752 heures de missions.

Le statut du Lieutenant de Louveterie

Attentifs à vos préoccupations et inquiétudes, le conseil d'administration et le Président ont œuvré, en vue de faire évoluer les textes pour adapter notre statut aux exigences de notre temps et de préparer ainsi les prochains renouvellements de 2024, qui assureront la pérennité de notre fonction.

En effet si nous souhaitons effectuer un recrutement de qualité, nous de-

vrons rendre la fonction plus attractive et accessible.

1) NOS DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Les rencontres que nous avons eues avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire avaient pour objectif de faire évoluer les textes pour une fonction adaptée aux nouvelles exigences de notre société, en reconsidérant notamment les points suivants :

- La défiscalisation des frais kilométriques engagés lors de nos missions ou la création d'un crédit d'impôt
- Le financement du matériel dont l'évolution des technologies nécessite des investissements onéreux.
- Une révision de la réglementation concernant l'utilisation de dispositifs de signalisation visant à renforcer la sécurité lors de nos interventions

Suite à ces échanges, le Ministère a ordonné à l'un de ses services d'inspection de se pencher sur la Louveterie. Cette mission d'inspection générale est donc actuellement en cours, afin d'établir un bilan d'activité de la Louveterie et de cibler les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses missions.

2) NOTRE ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION SÉCURITÉ AU SÉNAT :

Notre mission de service public, n'a pas échappé au débat que pose le problème de la sécurité au travers du partage de l'espace et du temps entre les différents usagers. C'est à ce titre que nous avons été auditionné par la commission qui souhaitait mieux appréhender notre fonction et le rôle des Lieutenants de Louveterie dans leur mission de service public auprès de l'Etat.

Cette audition a conduit la commission des affaires économiques et commission des lois à rendre ses conclusions dans un rapport d'information, concernant la mission que lui avait confiée le Sénat. Dans la proposition N°25, les rapporteurs avaient proposé : « Que soient encouragées les missions des Lieutenants de Louveterie. Car Il s'agit de collaborateurs bénévoles de l'État qui assument leurs missions à leurs frais. »

La commission estime légitime qu'ils puissent bénéficier d'une déduction fiscale des frais engagés pour leur mission de service public soit au titre des frais réels (art 83 du code général des impôts) soit au titre des dons (article 200 du code général des impôts).

Cependant malgré le regard bienveillant du législateur, cette proposition n'a pu être examinée dans le cadre d'une modification de la loi chasse, car la Louveterie ne constitue pas un acte de chasse, mais une action de régulation.

3) LA COUR DES COMPTES :

Comme chacun le sait toutes les décisions doivent faire l'objet d'une évaluation budgétaire soumise au Ministère de l'Économie et des Finances à Bercy.

Un audit a été confié à la Cour des Comptes. Il avait pour but d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la mission de service public telle qu'elle est confiée à notre institution, ceci afin de mieux appréhender l'évolution des conditions d'exercice et le rôle des Lieutenants de Louveterie dans leur mission de service public auprès de l'État dans la société moderne, avant d'envisager une réorganisation de la loi.

Une audition qui a duré plus de trois heures, nous a permis d'apporter les éléments d'informations souhaités par nos interlocuteurs sur l'ensemble des points abordés.

Les échanges ont été très courtois et constructifs, ils seront consignés dans un rapport dont nous espérons qu'il contribuera à faire évoluer la réglementation.

4) LE GROUPE CHASSE AU SÉNAT

Suite aux conclusions qui ont été apportées, par la commission des affaires économiques et la commission des lois sur notre statut et de l'impossibilité d'examiner les propositions dans le cadre de la loi chasse, nous avons été invités le 10 mai dernier par Jean-Noël CARDOUX, Président du groupe chasse au Sénat, afin que nous puissions lui présenter notre fonction. Le Président CAR-

DOUX nous a fait part de son intention de déposer une proposition de modification de la loi de finances dès septembre prochain en vue de faire entériner les propositions du rapport d'information édité par la commission des affaires économiques et des lois.

Devant la complexité de la machine administrative et législative les changements ne s'opèrent pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, mais les choses évoluent et c'est à force de persévérance que l'on obtient des résultats, et pour cela vous pourrez compter sur votre conseil d'administration.

Adoption des résolutions

Le Trésorier Olivier BOUGETTE soumet à l'Assemblée les résolutions suivantes.

n°1 : Adoption des comptes 2022

n°2 : Adoption du budget 2023

n°3 : Maintien de la cotisation à 35 €

n°4 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité du Président

n°5 : Quitus au conseil d'administration et à son Président pour effectuer les achats d'immobilisations qu'ils jugeraient nécessaires pour le fonctionnement de l'association

Remise de médaille de la louveterie au Préfet de la Haute-Loire

Après trois ans passés dans notre département, le préfet Eric Etienne a porté une attention particulière aux Lieutenants de Louveterie du département avec beaucoup d'écoute et en nous octroyant des moyens de fonctionnement importants. La Louveterie de la Haute-Loire a beaucoup apprécié et c'est à l'occasion de son départ le vendredi 18 Août en préfecture auquel les Louvetiers étaient conviés que le Président Alain Chateauneuf lui a remis la médaille de la Louveterie.

L'ENSEMBLE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La parole aux invités

Chacune des personnalités présentes a été invitée à prendre la parole, et toutes ont souligné leur attachement à la Louveterie, et leur volonté de vouloir resserrer leur collaboration avec notre association afin de tisser des liens avec les structures qu'ils représentent en fonction de leur spécificité.

David GALLARDON représentant Olivier THIBAUT récemment nommé au poste de directeur à l'OFB a insisté sur l'importance du travail des Louvetiers.

La question de la manipulation des dépouilles de loups (en qualité d'animal protégé) par les Louvetiers reste problématique. Une dérogation de l'OFB est envisagée et pourrait être inscrite dans un prochain texte législatif.

Enfin pour conclure cette Assemblée Générale la parole a été donnée au représentant du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Raphaël DEMOLIS, chef du bureau chasse faune et flore sauvage.

Il a évoqué ses entretiens avec les services du Ministère des Finances concernant la défiscalisation des frais des Louvetiers. A ce titre, il souligne l'importance du site internet "Mission Louveterie" qui génère des données qui justifient nos demandes. Il s'est dit favorable à ce que les DDT mettent plus de matériel à disposition des Louvetiers. Il a évoqué le sujet épineux de l'utilisation par des Louvetiers de véhicules

dans les zones à faible émission. Une dérogation nationale est-elle envisageable ou des dérogations par chaque DDT ?

L'utilisation du gyrophare bleu par les Louvetiers est à l'étude, mais pour l'instant elle n'est possible que si elle est spécifiée sur les arrêtés préfectoraux. Le représentant du Ministère a évoqué la nécessité de faire remonter toutes les dérives comportementales voire les actes de violence à l'égard des Louvetiers.

Questions diverses des Lieutenants de Louveterie présents :

Le Président des Lieutenants de Louveterie de l'Isère s'interroge sur les raisons qui motivent l'interdiction des modérateurs de son et la nécessité d'utiliser l'éclairage lors des tirs de loup.

Le Président des Lieutenants de Louveterie du Cher signale que la présence des loups est en augmentation permanente, et demande jusqu'où il faudra aller avant de lui retirer son statut d'animal protégé. Un Louvetier d'Indre et Loire demande comment un Louvetier serait couvert par la loi si ses chiens prenaient accidentellement un loup.

Ce sont donc là autant de questions sur lesquelles il faudra se pencher afin d'apporter des réponses.

Conclusion

Notre mission évolue actuellement à grande vitesse sous la pression si-

gnificative exercée par la faune. Le sujet du loup est grandissant par sa complexité, tout comme celui de la tuberculose bovine, ils s'ajoutent aux dégâts générés par les sangliers et les corvidés qui restent des sujets préoccupants.

Il est évident que notre institution apparaît comme nécessaire dans notre société. Mais son statut de par ses origines fort anciennes l'entraîne parfois à certains isolements notamment en matière de moyens. Il est maintenant évident que le statut du Louvetier, bénévole au service de l'État, a atteint ses limites.

L'équation de la Louveterie en 2023 sera de poursuivre son évolution face à des contraintes réglementaires grandissantes, de se libérer progressivement de son isolement statutaire, tout en prenant soin de respecter une éthique solide, issue de ses valeurs ancestrales.



REMISE DE DECORATION

Remise de médaille à Monsieur Florent Lepaetre

Le Président National Alain BRISARD au nom de notre association, a remis la médaille du centenaire de la Louveterie à Monsieur Florent LEPRETRE polyculteur éleveur installé à Souvigny en Sologne.

Après avoir été Président de la FDSEA du Loire et Cher, il a été élu le 6 septembre 2019 Président de la FNSEA Centre Val de Loire pour ensuite siéger en tant que Président de la commission Faune sauvage à la FNSEA à Paris.

Avec des convictions bien ancrées il a su défendre les intérêts de sa profession. Homme de dialogue, il a toujours recherché des solutions consensuelles pour faire face aux problèmes occasionnés par les espèces classées ESOD. Depuis de nombreuses années il est un fidèle de nos Assemblées Générales. Nous avons pu ainsi entretenir des rela-

tions cordiales et avoir avec un dialogue constructif dans le respect des intérêts de chacun.

Il a rappelé que l'agriculture avait besoin des Lieutenants de Louveterie et à ce titre il nous avait invités le 9 juin 2022 au siège de la FNSEA à Paris afin que nous puissions exposer le rôle et la fonction de Lieutenant de Louveterie aux membres de la commission faune sauvage dont il était Président. Cette année encore il a souligné avec force ce nouveau fléau posé par la présence excessive des choucas dans certaines régions, dont les nuisances s'ajoutent à celles occasionnés par l'accroissement inquiétant des populations de corvidés.

Aujourd'hui il a décidé de mettre fin à ses fonctions au niveau national, aussi la Louveterie a souhaité lui remettre la médaille du centenaire en guise de remerciement et de recon-

naissance pour tout le travail que nous avons pu accomplir ensemble.

A 13 heures l'Assemblée Générale a été déclarée clôturée



RAPPORT FINANCIER

Olivier BOUGETTE trésorier a présenté et procédé à l'analyse des comptes de l'exercice comptable 2022



L'activité de l'association : Afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes de notre association, nous vous joignons, sous forme d'un gra-

phique en pourcentage, l'origine de nos ressources et la répartition de nos charges.

Le résultat de l'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 39 757 €. Il provient essentiellement du solde de la subvention 2021 de 20 000 € versé courant 2022 et d'une légère augmentation des cotisations.

La trésorerie courante est saine. L'encaissement du solde de la sub-

vention 20 000€ a permis de maintenir nos disponibilités financières pour l'exercice 2022 à 246 641€.

Les ventes aux membres : Elles sont en diminution, 24 065€ en 2022 contre 41 976€ pour 2021 qui était une année où nous avons vendu des articles dans le cadre de la subvention. Nous remercions de nouveau Frédéric LEFIEF pour le travail effectué.

Les cotisations : Nous remercions nos adhérents, car la majorité des départements se sont acquittés de leur cotisation avec ponctualité, le montant est resté inchangé soit 35€ pour les Lieutenants de Louveterie actifs.

Les charges de gestion courantes : Les frais d'organisation des séances de conseil d'administration et de bureau sont augmentation, car contrairement à 2021 elles se sont tenues de nouveau en présentiel à Paris.

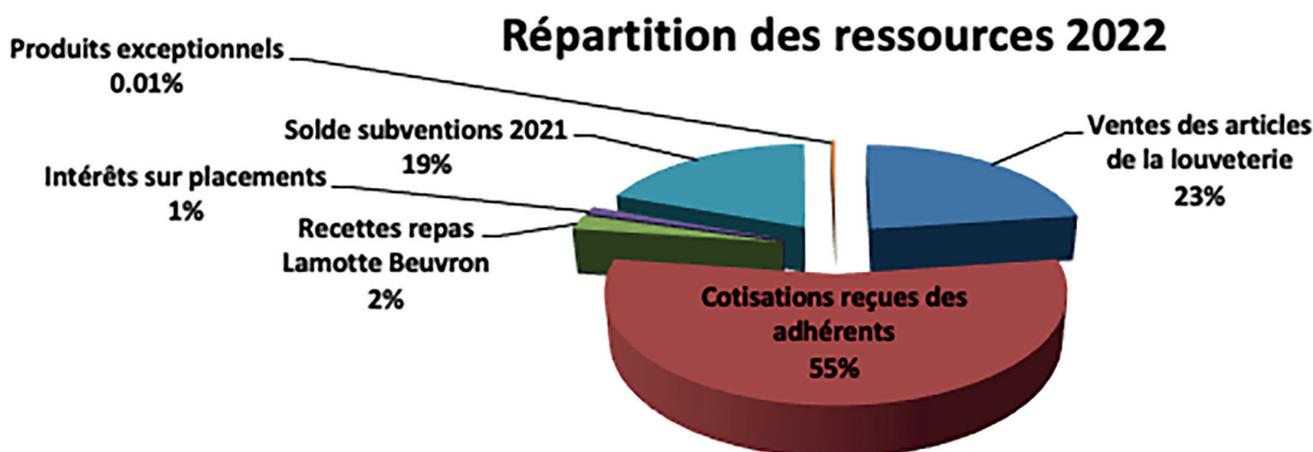
Les subventions

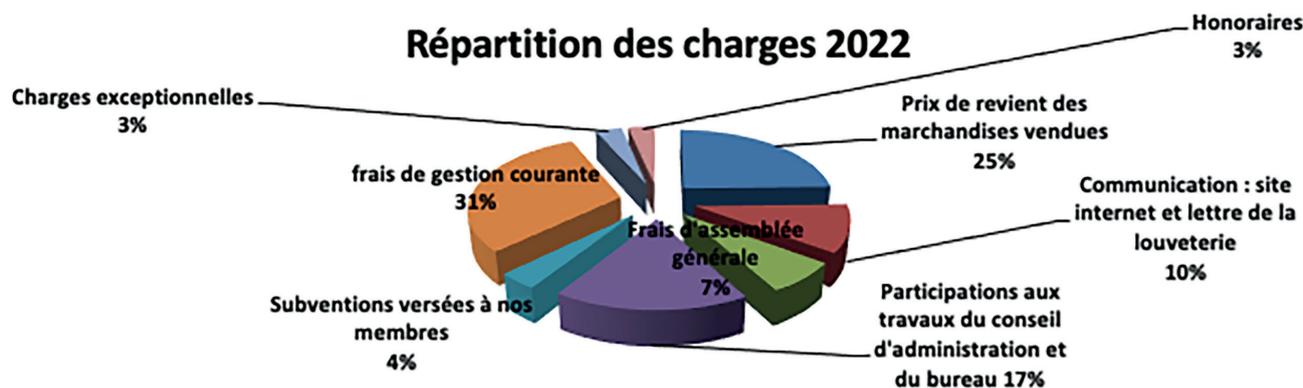
Les subventions versées correspondent au montant des compensations versées à nos collègues Lieutenants de Louveterie pour la présence de leurs meutes lors de notre Assemblée Générale.

Le budget prévisionnel 2023 a été établi en tenant compte du coût de l'inflation qui ne manquera pas de se répercuter dans de nombreux domaines de notre activité.

Olivier BOUGETTE ●
Le trésorier

ANALYSE FINANCIERE ET BUDGET 2023			
Nature des produits et charges	2022	2021	BUDGET 2023
Ventes	24 065	41 976	25 000
Cotisations adhérents	57 430	56 210	57 000
Recettes repas Lamotte Beuvron	2 392	850	2 500
Reprise sur Provision pour stocks		438	
Subventions et produits divers		107 159	
Intérêts sur Placements	1 215	441	1 300
Produits exceptionnels	20 000		
TOTAL PRODUITS	105 642	207 074	85 800
Prix de revient des achats vendus	16 211	25 122	19 750
Assemblée générale + Repas	4 509	1 679	6 000
Honoraires	2 173	1 058	5 000
Communication	6 879	6 679	9 000
(Lettre louveterie, site internet)			
Travaux du conseil d'administration	11 321	5 171	14 500
(Participations commissions, frais de bureau et conseils)			
²			
(téléphone, siège sociale, assurance, frais postaux, divers)	20 194	5 842	25 200
(Subventions versées aux adhérents)	2 400	197 474	3 000
(Amortissements et provisions)	0		
Chapitre financier		244	200
(Impôts sur revenus financiers)			
Pertes sur exercice antérieur	2 198		3 150
Impôts sur bénéfices financiers			
TOTAL DES CHARGES	65 885	243 369	85 800
RESULTAT	39 757	-36 295	0





Bilans 2022 et 2021

LE BILAN					
Actif	2022	2021	Passif	2022	2021
Actif immobilisé	40 127	28 359	Fonds propres	334 284	334 284
Stocks	4 517	5 521	Résultat	39 757	-36 295
Autres créances	57 289	57 289	Total des fonds associatifs	337 746	297 989
Placements	246 641	216 005	Dettes	10 828	9 095
Trésorerie					
	348 573	307 175		348 573	307 175

Conclusion

Le cabinet d'expertise comptable ALLIANCE EXPERT déclare que la comptabilité est conforme aux documents produits et que ces derniers n'ont fait l'objet d'aucun constat d'irrégularité.

L'association est gérée selon la loi qui régit les associations loi 1901, sa situation financière est saine et avec **337 746 €** de fonds associatifs et une trésorerie de **246 641 €** elle peut envisager l'avenir avec sérénité.

ADOPTION DES RESOLUTIONS

Les comptes 2022 et le budget prévisionnel 2023 qui ont été présentés à l'Assemblée Générale, ont été adoptés favorablement à l'unanimité.

Les comptes de l'association ont été vérifiés et validés par le Cabinet d'Expertise comptable ALLIANCE EXPERT situé au 536 avenue de l'Hermitage Zone du Berret 30 200 BAGNOLS SUR CEZE.



FOURNITURE DES TENUES DE SERVICE POUR LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Suite à la cessation, en début d'année, de fourniture des pièces d'uniformes par la société BALSAN, nous tenons à vous informer de l'évolution de ce dossier.

Rappel : Lors du CA du 09 Janvier, un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil d'Administration. Il a tenu dans un premier temps, à faire un état des lieux des besoins. Cela a permis de les répartir en trois catégories et d'acter leurs moyens de fabrication et de distribution :

- les éléments d'identification (médaille, dossard, barrette de poitrine, patch d'épaule, etc...) qui sont vendus essentiellement par la boutique
- les Képis de service et de cérémonie, qui seront vendus par la Société SOFAC
- les tenues de service et de cérémonie, pour lesquelles il conviendra de trouver un fournisseur officiel.

A cet effet, cinq fournisseurs potentiels ont été contactés en mars. Ils nous ont fournis des échantillons et présentés des catalogues de produits. Après étude et comparaisons, seuls deux ont été retenus et fait l'objet d'échanges plus poussés.

Ces derniers ont été rencontrés début juin sur leurs sites de production respectifs par les membres de la commission. Il leur a été demandé d'établir une offre commerciale, de proposer leurs collections au travers d'un catalogue illustré et de fournir des échantillons comparatifs.

Lors du CA du 20 Septembre les membres de la commission ont présenté les deux catalogues et les échantillons. Les membres du Conseil d'Administration ont statué à l'unanimité sur le choix du fournisseur : le groupe RIVOLIER avec sa division EQUIPOL. Ce dernier distribuant également une vaste gamme de matériels thermiques, nous a proposé de bénéficier d'une réduction importante sur le prix de ces équipements utilisés massivement par la Louveterie. Le Ministère sollicité sur ces choix, vient de valider à son tour le catalogue proposé. Il reste donc à finaliser l'offre commerciale et à lancer la production. L'objectif serait de pouvoir engager les commandes des produits d'ici fin 2023, début 2024. Néanmoins deux préalables peuvent contraindre notre calendrier : la disponibilité des matières premières

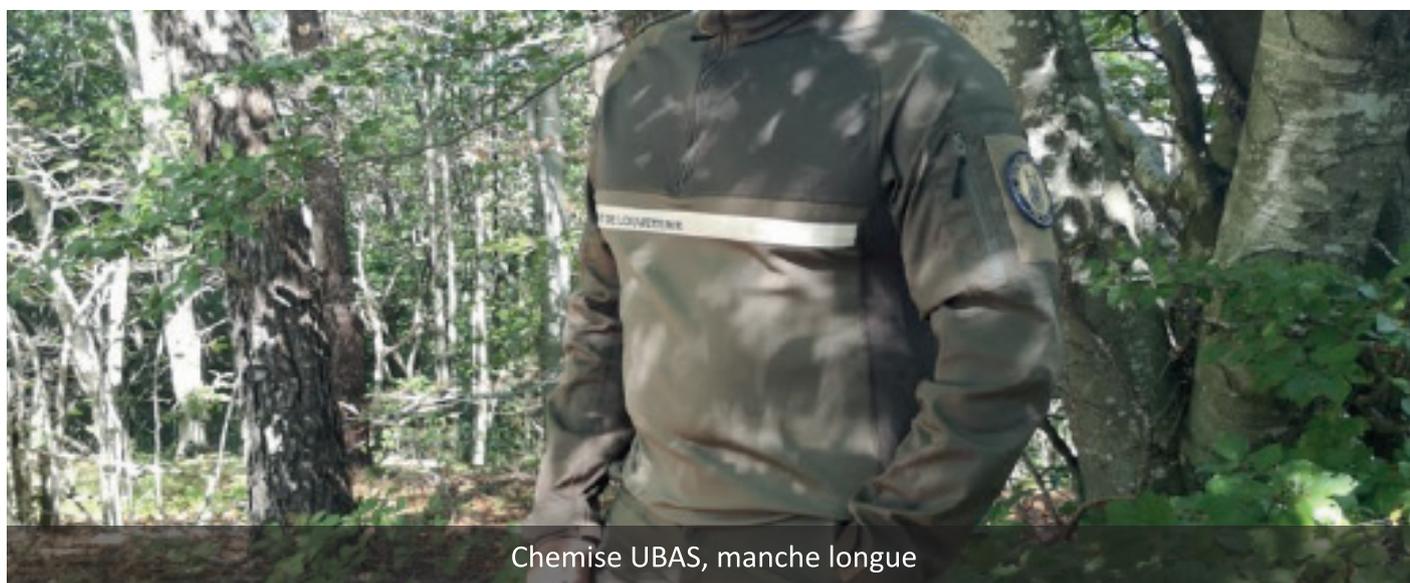


Blouson Softshell et pantalon swat

et la teinture des tissus à la couleur pantone retenue (vert bonze). Les commandes seront regroupées et passées par les Groupements départementaux. Cela permettra de faciliter leur suivi et de réduire les frais d'envoi.

Pour exemple, ci-après quelques spécimens des produits proposés par EQUIPOL.

J. NICOLAS
Le secrétaire



Chemise UBAS, manche longue

NOS RELATIONS AVEC LA FNC

Lors de notre dernier Conseil d'Administration en mai 2023, Josian BACHELET actuellement administrateur représentant la Haute-Normandie, a été nommé en tant que délégué de notre association près de la F.N.C.

De son côté le Conseil d'Administration de la F.N.C a nommé Patrick SEGULA comme délégué près de notre association.

Le souhait exprimé de part et d'autre est d'assurer la communication et de resserrer les relations entre nos deux structures tout en respectant les spécificités de chacun.

*Josian BACHELET délégué FNC et
Emile SAMAT Président Groupe
Nationale Loup*



En marge du GAME FAIR à la Motte Beuvron nous avons rencontré le Président WILLY SCHRAEN, et au cours de cet entretien, il a été décidé d'un commun accord que nous pourrions envisager des rencontres régulières selon un rythme de deux fois par an, afin d'avoir des échanges constructifs sur les différents dossiers pour les quels nous pourrions être concernés.

Une telle initiative illustre les vœux émis par notre Association de resserrer ses liens avec ses différents partenaires.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts nationaux modifiés de l'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE reconnue d'utilité publique par décret du 1 mai 1926, parus au journal officiel du 21 septembre 2018 prévoient dans son article 5 que l'association est administrée par un conseil d'administration. L'assemblée générale du 18 juin 2016, avait décidé de maintenir pour des raisons de proximité, le nombre d'administrateurs à 22 membres, dont la proposition de répartition validée lors du conseil d'administration du 15 octobre 2018, correspondait aux 22 anciennes régions de louveterie.

Lors de notre prochaine assemblée générale sept administrateurs seront à renouveler.

Nos statuts précisent que les membres du conseil d'administra-

tion sont élus pour 6 ans renouvelables par tiers tous les deux ans. Leur mandat expire lors de l'assemblée qui statue sur les comptes de la sixième année qui suit l'assemblée générale ayant approuvé leur nomination.

Pour les candidats qui auraient été cooptés en vue de remplacer un administrateur défaillant, le mandat de ces derniers se terminera à l'assemblée générale à laquelle aurait dû se terminer celui de leur prédécesseur.

Les candidats au renouvellement de leur mandat, ou au remplacement d'un administrateur sortant devront faire acte de candidature par écrit près de notre association avant le 30 avril 2024 dernier délai. Il en est de même pour les administrateurs qui ont été cooptés et dont les mandats seront validés

lors de la prochaine assemblée générale.

Pour bénéficier de l'investiture de leur région, les candidats devront faire valider leur candidature par les présidents des départements concernés.

Une lettre type de candidature sera ultérieurement adressée aux intéressés.

La liste des candidatures sera portée à la connaissance de chacun lors de la parution de la prochaine de la lettre de la louveterie.

Un administrateur a cessé son activité en cours de mandat.

La fonction d'administrateur des remplaçants qui ont été cooptés avec l'aval des départements qu'ils représentent, sera validée lors de la prochaine assemblée générale.

Bernard ANDRIES représentant l'ancienne région Nord-Pas de Calais pour laquelle Éric NOISSETTE a été coopté pour 2 ans, pour les départements du Cher (18), l'Eure et Loire (28), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loire et Cher (41), le Loiret (45).

Dépôts de candidatures :

Pour faire acte de candidature, il faut être membre de l'association à jour de ses cotisations et exercer une fonction de Lieutenant de Louveterie dans un des départements de la région où le poste est à pourvoir.

Seules les candidatures déposées dans les délais pourront être retenues.

Mode de scrutin :

L'élection s'effectuera à bulletin secret, seuls les membres de l'association à jour de leurs cotisations pourront participer au scrutin.

Les membres de l'association qui remplissent les conditions ci-dessus et qui ne pourraient être présents à l'assemblée générale, peuvent donner pouvoir à un membre afin de les représenter. Chaque membre présent ne peut détenir plus de 5 pouvoirs en sus du sien.

Les formulaires de pouvoir qui seront fournis sur la prochaine lettre

de la Louveterie devront être complétés et signés.

Déroulement des élections :

Les membres participants se présenteront une demi-heure avant le début de l'assemblée générale, muni d'une pièce d'identité justifiant de leur qualité de Lieutenant de Louveterie, afin d'émarger sur le listing du département dont ils

relèvent afin d'y retirer leur bulletin de vote et ceux correspondants aux pouvoirs qu'ils détiennent.

Le dépouillement sera effectué pendant l'assemblée générale et les résultats seront fournis en fin de séance.

LISTE DES SEPT ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT ARRIVE À EXPIRATION :

Emil SAMAT, représentant de l'ancienne région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les départements des Alpes de Hautes Provence (04), Hautes Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches du Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84).

Arnaud VLYM, représentant de l'ancienne région Alsace pour les départements (67) Haut Rhin, (68) Bas Rhin

André PIOC, représentant de l'ancienne région Bretagne pour les départements Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ile et Vilaine (35), Morbihan (56).

Alain LEBECQ, représentant de l'ancienne région Poitou-Charentes pour les départements Charente

(16), Charente Maritime (17), Les deux Sèvres (79), Vienne (86).

Éric MONTAGNER, représentant de l'ancienne région Midi-Pyrénées pour les départements Ariège (09), Aveyron (12), Haute Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn et Garonne (82).

Frédéric LEFIEF, représentant de la région Centre pour les départements Cher (18), Eure et Loire (28), Indre (36), Indre et Loire (37), Loir et Cher (41), Loiret (45).

Gérard SARRET, représentant la région Auvergne pour les départements Allier (03), Cantal (15), Haute Loire (43), Puy de Dôme (63).

REMERCIEMENT

Les louvetiers de l'Aisne ont profité de leur assemblée générale pour remercier Yves MICHEL, leur ancien Président, atteint par la limite d'âge, de son engagement au service de la Louveterie.

Titulaire de son permis de chasser à 28 ans, il s'engage dans la gestion du petit gibier notamment en prenant la présidence du GIC de la Sambre de 2003 à 2023. Par ailleurs, Yves a été élu administrateur de la FDC de

l'Aisne en 2006, poste qu'il a occupé pendant trois mandats.

Nommé Lieutenant de Louveterie en 2010, il succède en 2020 à Michel Boileau à la Présidence de l'Aisne et à Bernard Collin à celle de l'Union Régionale des Hauts de France.

En remerciement de son dévouement, la FDC02 lui a remis les Honneurs de la Chasse de l'Aisne et l'Association des Lieutenants de

Louveterie de l'Aisne la médaille du Centenaire.



BERNARD ANDRIES A L'HONNEUR

Bernard ANDRIES, est né le 25 septembre 1948 à Rexpoëde dans le Nord, Docteur en médecine et spécialiste en Dermato Vénérologie de profession, il est issu du monde rural, et c'est donc tout naturellement qu'il fut attiré par la chasse.

Il obtint son premier permis de chasser en 1965 à l'âge de 17 ans. Dès lors, il s'est adonné à cette passion qu'est la pratique de la chasse sans interruption jusqu'à ce jour où il ne compte pas moins de 57 permis de chasser.

Bernard dont le profil cynégétique est aussi riche que varié s'est rapidement impliqué dans de nombreux domaines liés à la faune sauvage et à la flore :

Il a obtenu la médaille d'argent du meilleur sauvaginer de France 1979 au concours sur la biologie des espèces migratrice.



Bernard ANDRIES récipiendaire, Bernard COLLIN, Président d'honneur, Alain BRISARD Président, Thomas GIANELLI Membre d'honneur

En 1989 il a intégré le Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Nord jusqu'en 1995.

Il a été correspondant de l'ANCGE pour le Nord de 1975 à 1985.

Il a obtenu son certificat de capacité en tant que Piégeur Agréé en 1996. Titulaire du brevet grand gibier échelon or en 1998.

Titulaire du permis de chasse Belge avec examen théorique et pratique en 2000.

Titulaire d'un certificat de capacité d'élevage de cervidé en juin 2003 Cotateur Officiel Grand Gibier à l'Association Française des Mensurations des Trophées depuis avril 2022.

Le 1er janvier 2010 il a rejoint le corps des Lieutenants de Louveterie du Nord dans lequel il a immédiatement intégré le Conseil d'Administration de l'Association Départementale. Il y siègera en tant que Vice-président de 2015 à 2019 avant d'en devenir le Président en 2020.

C'est à cette même date qu'il a intégré le Conseil d'Administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France en tant que représentant de l'ancienne région Nord Pas de Calais, succédant ainsi

à notre Président d'Honneur Bernard COLLIN.

Bernard s'est très vite impliqué dans les nombreux dossiers que l'Association a gérés, en Administrateur fidèle et assidu de nos Conseils d'Administration, posé et consensuel, il défend avec conviction et de manière constructive les valeurs auxquelles il est attaché. Il s'est impliqué dans la recherche d'archives qui ont permis l'élaboration du livre du centenaire de l'Association Nationale auquel il a participé. Il est l'auteur de deux vidéos qui illustrent le rôle et le fonctionnement de la Louveterie dans notre société moderne.

Bernard vient d'être atteint par la limite d'âge, et se trouve dans l'obligation de quitter le Conseil d'Administration de notre association dont il ne restera pas moins membre d'honneur.

Aussi le Conseil d'Administration et moi-même avons eu le plaisir de lui remettre la médaille d'honneur de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, pour le remercier pour le travail qu'il a accompli à nos côtés tout au long de ces années.

Alain BRISARD
Le président

UN LOUP AUX RENCONTRES ANIMALIÈRES



Depuis plusieurs années aux Rencontres animalières d'Egriselles-le-Bocage, les Louvetiers de l'Yonne exposent leurs chiens et expliquent leurs missions sur leur stand. Cette année, ils présentaient également un animal qui fait beaucoup parlé de lui en Bourgogne : le loup. De nombreux visiteurs ont admiré ce loup du Canada, naturalisé par **Faune by Flore**, taxidermiste.

DÉCÈS

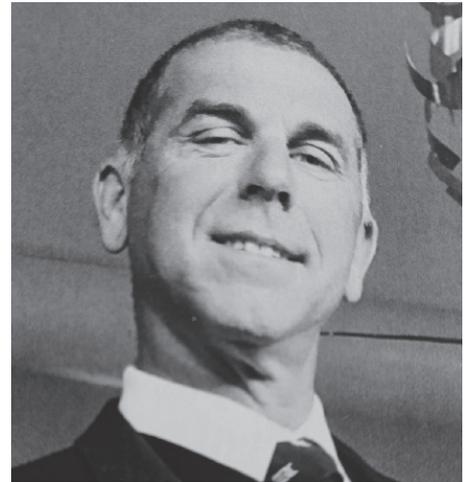
L'association des Lieutenants de Louveterie du Vaucluse a l'immense douleur de vous faire part du décès de Richard Gautier.

Richard a été emporté par la maladie le 19 mars 2023 à seulement 50 ans.

Fin connaisseur et passionné du chien courant et de la chasse au sanglier, Richard avait rejoint la Louveterie de Vaucluse en 2015.

Sa disponibilité, son implication, sa bienveillance, sa connaissance cynégétique, son sens de la médiation et du devoir ont fait de lui un excellent Lieutenant de Louveterie.

Il va beaucoup manquer à la Louveterie, nous imaginons combien il va laisser un grand vide auprès de toute sa famille et de tous ses proches, à qui nous adressons nos plus sincères condoléances.



ENTRAVE

Entrave à une battue administrative à Bas en Basot en Mai 2020

Lors d'une battue administrative de destruction de sangliers encadrée par les Lieutenants de Louveterie le 31 Mai 2020, des faits d'entrave au bon déroulement de l'opération ont été perpétrés par un chasseur local.

Cette action, à la demande des services de l'Etat, ne pouvait faire l'objet de perturbations extérieures volontaires, au risque de voir enga-

ger une procédure à l'encontre des contrevenants.

Suite à un dépôt de plainte, un procès a eu lieu en première instance au PUY-en-VELAY suivi d'un appel à RIOM.

Dans son arrêt du 14 Décembre 2022, la cour d'appel de RIOM a sanctionné ces actes répréhensibles par une peine principale

d'amende de 800 €, le versement de la somme totale de 601 € en réparation des préjudices subis et de la somme de 1600€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Suite à ce jugement, l'Etat et la Louveterie sortent grandis et ce procès devrait permettre aux Louvetiers d'effectuer leurs missions futures avec un peu plus de sérénité.

Entrave à une battue administrative à Saint Maurice de Lignon en Mai 2022

Lors d'une battue administrative de destruction de sangliers encadrée par les Lieutenants de Louveterie le 6 Mai 2022, des faits d'entrave au bon déroulement de l'opération ont été perpétrés par une dame, femme d'un chasseur local, qui s'est interposée au milieu de la battue avec son chien en criant de vives voix et en insultant les Louvetiers présents à ces côtés. Il a fallu l'intervention d'un gen-

darme afin de la raccompagner à son domicile.

Cette action, à la demande des services de l'Etat, ne pouvait faire l'objet de perturbations extérieures volontaires, au risque de voir engager une procédure à l'encontre des contrevenants.

En parution devant le tribunal du PUY-en-VELAY le 25 Septembre

2023, la contrevenante a été condamnée à verser la somme de 300 € aux deux Louvetiers qui avaient porté plainte soit 600 € en réparation des préjudices subis.

Une nouvelle fois, l'Etat et la Louveterie sortent grandis et les Louvetiers vont pouvoir effectuer leurs futures missions avec un peu plus de sérénité.

BON DE COMMANDE KEPI	DATE
----------------------	------

Renseigner les cases en vert

NOM	
PRENOM	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	

SOFAC

3 rue Thomas Lindet

27300 Bernay

Tél 02 32 43 04 70

info@lasofac.fr

Je souhaite commander un képi de Lieutenant de luveterie

Tarif 2023	qté	€ HT /u	€ TTC / u	total € TTC
KEPI BLEU - TETE DE LOUP BRODERIE MAIN		81.30	97.56	
KEPI BRONZE - TETE DE LOUP BRODERIE MAIN		81.30	97.56	
TRICORNE BLEU - TETE DE LOUP BRODERIE MAIN		163.50	196.20	
TRICORNE BRONZE - TETE DE LOUP BRODERIE MAIN		163.50	196.20	
PORT ET EMBALLAGE - COLLISSIMO				10.00
TOTAL € TTC				

Merci de joindre un chèque libellé à l'ordre de SOFAC

TOUR DE TETE	quantités	taille de visière	
		standard	si vous connaissez votre taille de visière précisez là : sinon la visière standard vous sera livrée.
53		13.5	
54		14	
55		14.5	
56		14.5	
57		15	
58		15.5	
59		15.5	
60		16	
61		16	
62		16.5	
63		17	



SOFAC – 3 rue Thomas Lindet- 27300 BERNAY – France-Tel : 02 32 43 04 70
info@lasofac.fr - www.lasofac.com